



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES DEUX-SÈVRES

Groupement Gestion des Risques

SDIS 79
SAPEURS-POMPIERS



LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

à

Madame la Préfète des Deux-Sèvres
Secrétariat Général
Direction du Développement Local et des
Relations avec les Collectivités Territoriales
79099 NIORT Cedex

Réf. : FC - **107** .23
Affaire suivie par :
M. CHIRON Florian
Tél. 05 49 08 66 29
f.chiron@sdis79.fr

À Chauray, le 14 mars 2023

Objet : Demande d'autorisation pour une ICPE - Parc Eolien des communes de Voulmentin et Argentonnay
Réf. : Votre mail en date du 13 mars 2023

Par transmission rappelée en référence, vous m'avez communiqué, pour avis, le dossier de demande d'autorisation déposé par la Ferme Eolienne de Voulmentin Argentonnay Energie, relatif au projet d'implantation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur les communes de Voulmentin et Argentonnay.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émet un avis favorable à la réalisation de ce projet sous réserve des remarques suivantes.

- ☞ Dispositions visant à faciliter le secours à personne dans la nacelle
 - Pour réduire la durée de progression des secouristes chargés de matériel d'intervention vers la nacelle, nous recommandons si ce n'est pas déjà prévu, l'installation d'un monte-charge dans chaque éolienne.
 - Les points fixes servant à l'amarrage des dispositifs d'évacuation doivent être adaptés aux matériels utilisés par les sapeurs-pompiers des Deux-Sèvres et matérialisés d'une couleur spécifique (jaune si possible).

.../...

Page 1



www.sdis79.fr

- ☞ Repérage aisé de chaque éolienne
 - Chaque éolienne devra être identifiée avec affichage sur la structure d'un numéro d'ordre visible et lisible depuis la voie d'accès publique.

- ☞ Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
 - L'exploitant devra prendre l'attache du SDIS79 avant la mise en service du site, afin de rédiger un document comportant notamment les recommandations d'intervention en fonction du type d'incident, ainsi que les consignes de sécurité aux intervenants du SDIS79.

Le Directeur départemental
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Deux-Sèvres



Colonel Thibaut NIDERLENDER